

# BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE CONGRÈS DU PS SUISSE DES 26 ET 27 OCTOBRE 2024 À DAVOS



**Cocher s.v.p:**

**Délai pour l'inscription : 11 septembre 2024**

- Délégué-e-s de la section** – Nom de la section : .....
- Membres du **Conseil de parti**
- Membre du **Groupe socialiste** aux Chambres fédérales
- Membre des **Femmes socialistes** (12 délégué-e-s)
- Membres du **PS60+** (12 délégué-e-s)
- Membre de la **Jeunesse socialiste suisse** (12 délégué-e-s)
- Membre du **PS queer** (12 délégué-e-s)
- Membre des **PS Migrant-e-s** (12 délégué-e-s)
- Délégué-e du **parti cantonal** suivant (2 délégué-e-s chacun) : .....
- Délégué-e du **groupe socialiste du personnel de la Confédération** (1 délégué-e)
- Représentant-e de **l'institution** suivante (sans droit de vote) : .....

### Offres spéciales :

- **Langue des signes** : veuillez nous informer par courriel [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch), avant le 30 septembre 2024, en indiquant si vous souhaitez recevoir l'offre en allemand/DSGS, en français/LSF ou en italien/LIS.
- **Service de garderie pour les enfants** : veuillez nous informer par courriel [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch), avant le 30 septembre 2024, en indiquant le nom et l'âge des enfants.
- **Personnes malentendantes/malvoyantes** : veuillez nous informer avant le 30 septembre 2024 par courriel [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch) en cas de besoin d'amplificateurs de casque ou si vous souhaitez que nous vous envoyions les présentations PowerPoint à l'avance.
- **Personnes en fauteuil roulant** : veuillez nous informer avant le 30 septembre 2024 par courriel [congres@pssuisse.ch](mailto:congres@pssuisse.ch) afin que l'organisatrice puisse prendre contact et clarifier les besoins spécifiques.

**Important :** n'oubliez pas d'indiquer votre adresse e-mail, car les informations concernant le Congrès ne seront envoyées que par courriel !

cocher		Nom	Prénom	Adresse e-mail ( <b>obligatoire !</b> )
Délégué-e-s	Invité-e-s			

### Nombre de délégué-e-s par section disposant du droit de vote (Art. 14.5 des statuts)

Chaque section a droit à un ou une délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un ou une délégué-e de plus par 60 membres, ou fraction de 60 au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'ils et elles représentent. De plus, chaque section peut faire participer au Congrès autant de personnes invitées qu'elle souhaite.

→ cf. livret des sessions sur [www.pssuisse.ch/davos2024](http://www.pssuisse.ch/davos2024)

**Veillez noter que** Toutes et tous les délégué-es sont tenu-es de s'inscrire aux Congrès du PS Suisse. Seules les sections sont autorisées à inscrire les délégué-es des sections pour le Congrès.

Veillez-vous inscrire jusqu'au **11 septembre 2024** par courriel à : [congres-inscription@pssuisse.ch](mailto:congres-inscription@pssuisse.ch)  
ou par la poste : **PS Suisse, Congrès, Theaterplatz 4, 3011 Berne**